



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 13-16 novembre 2023

Distribution: générale	Point 7 de l'ordre du jour
Date: 3 octobre 2023	WFP/EB.2/2023/7-A/1
Original: anglais	Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

Plan stratégique de pays – Bénin (2024-2027)

Durée	1 ^{er} janvier 2024–31 décembre 2027
Coût total pour le PAM	386 427 465 dollars É.-U.
Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge*	3

* <https://gender.manuals.wfp.org/fr/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>

Résumé

Le Bénin est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, qui compte 13,7 millions d'habitants et dont le produit intérieur brut s'élève à 17,1 milliards de dollars É.-U. Le pays a une population jeune, dont les deux tiers ont moins de 25 ans. La population est répartie de manière inégale puisque 70 pour cent des habitants vivent dans le quart sud du pays. Le taux de pauvreté s'établit à 38,5 pour cent au niveau national et atteint 44,2 pour cent dans les zones rurales. Le Bénin se classait au 166^e rang sur 191 pays selon l'indice de développement humain en 2022. Le taux d'achèvement du cycle primaire a reculé, passant de 81 pour cent en 2016 à 62 pour cent en 2020, avant de remonter à 73 pour cent en 2021.

L'insécurité alimentaire demeure élevée. D'après les dernières estimations en date fondées sur le Cadre harmonisé, 547 422 Béninois et Béninoises sont en situation d'insécurité alimentaire grave (phase 3 ou 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire). Près de 83 pour cent des ménages n'ont pas les moyens de s'alimenter sainement.

Coordonnateurs responsables:

Mme M. Van der Velden
Directrice régionale par intérim
Afrique de l'Ouest
courriel: margot.vandervelden@wfp.org

M. A. Ouattara
Directeur de pays
courriel: ali.ouattara@wfp.org

Depuis 2017, le PAM aide le Gouvernement béninois à mettre en œuvre le Programme national d'alimentation scolaire intégré, qui couvre actuellement 75 pour cent des écoles primaires publiques. Le Gouvernement s'est engagé à étendre ce programme à tous les établissements primaires, et a déjà prévu de lui allouer plus de 200 millions de dollars sur un cycle de cinq ans. Le PAM a été sollicité pour mettre en œuvre le programme national, et il continuera d'en soutenir le renforcement et l'extension afin d'améliorer la résilience des communautés et de pérenniser les résultats, principalement en encourageant les achats locaux et le recours à la production locale.

Le présent plan stratégique de pays repose sur l'analyse et l'orientation stratégique figurant dans le Programme d'actions du Gouvernement 2021-2026 et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il prévoit la poursuite de la mise en œuvre du programme national d'alimentation scolaire et la fourniture d'une assistance technique et de services de conseil sur les politiques par le PAM, en faisant fond sur les partenariats fructueux que celui-ci a noués de longue date avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes nationales et internationales, aux fins de l'obtention des trois effets directs suivants:

- *Effet direct 1:* D'ici à 2027, les personnes touchées par des chocs au Bénin peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents avant, pendant et après les chocs.
- *Effet direct 2:* D'ici à 2027, les enfants d'âge scolaire et les communautés au Bénin ont accès à une alimentation nutritive abordable et aux services sociaux de base grâce à l'effet de levier du programme d'alimentation scolaire, utilisé comme point d'ancrage de l'amélioration de la situation en matière de nutrition, de santé et d'éducation.
- *Effet direct 3:* D'ici à 2027, les institutions et les systèmes ciblés au Bénin disposent de capacités renforcées pour être en mesure de mettre en œuvre le programme d'alimentation scolaire et d'autres programmes inclusifs au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Le plan stratégique de pays offre un soutien dans des domaines stratégiques que le Gouvernement juge prioritaires, et, par son intermédiaire, le PAM s'attachera à relever les défis liés aux inégalités entre les femmes et les hommes. Outre sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17, le plan stratégique de pays renforcera la capacité du Bénin à atteindre les objectifs de développement durable 1 (pas de pauvreté), 4 (éducation de qualité) et 5 (égalité entre les sexes). La mise en œuvre du plan contribuera à l'obtention des effets directs stratégiques du PAM 1 (Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents), 2 (Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation) et 4 (Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés).

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour le Bénin (2024-2027) (WFP/EB.2/2023/7-A/1), pour un coût total pour le PAM de 386 427 465 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation du pays

1.1 Contexte national

1. Depuis 1990, le Bénin connaît une période de stabilité et de transition pacifique du pouvoir. Le Gouvernement actuel, soutenu par une majorité absolue au parlement, a lancé des réformes structurelles ambitieuses pour renforcer la démocratie et la gouvernance, transformer l'économie et améliorer la protection sociale.
2. Le pays doit toutefois faire face au risque de propagation du conflit qui se déroule dans le Sahel central et aux activités de la criminalité transnationale organisée, en particulier dans le nord. Ces menaces pourraient compromettre la réalisation du Programme d'actions du Gouvernement 2021-2026 et des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.
3. Le Bénin est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, qui compte 13,7 millions d'habitants. Quarante-neuf pour cent des habitants vivent en milieu urbain¹, 43 pour cent ont moins de 14 ans² et les deux tiers sont âgés de moins de 25 ans. Le taux national de pauvreté était de 38,5 pour cent en 2019, en baisse par rapport au taux de 40,1 pour cent enregistré en 2015. Près de 44,2 pour cent des habitants des zones rurales sont pauvres, contre 31,4 pour cent de ceux des zones urbaines³.
4. L'économie béninoise a fait preuve de résilience face à la crise liée à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). En 2021, elle a connu une forte reprise et enregistré une croissance estimée à 7,2 pour cent, contre 3,8 pour cent en 2020⁴. L'agriculture représente 35 pour cent du produit intérieur brut du Bénin, génère 70 pour cent des emplois et compte pour 72 pour cent des importations. Elle est cependant tributaire de la pluviométrie, vulnérable face aux effets des changements climatiques, en particulier les sécheresses, les inondations et les dommages environnementaux dus à la déforestation et à la dégradation des sols⁵. Le Bénin est le 16^e pays le plus vulnérable face aux changements climatiques, et se classe au 133^e rang sur 182 pays s'agissant du niveau de préparation à l'adaptation aux changements climatiques⁶.
5. L'insécurité alimentaire s'est accentuée ces dernières années. D'après les projections fondées sur le Cadre harmonisé⁷, 547 422 Béninois et Béninoises se trouvaient à des niveaux d'insécurité alimentaire correspondant soit à une "crise" soit à une "urgence" (phase 3 ou 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire) entre mars et mai 2023, et 1 870 025 à un niveau qualifié de "stress" (phase 2). Ces chiffres traduisent une nette dégradation de la situation par rapport à la même période en 2019⁸, au cours de laquelle 31 606 personnes se trouvaient en phase 3 et 1 323 799 personnes en phase 2. En 2021, 82,6 pour cent des ménages n'avaient pas les moyens de s'alimenter sainement⁹. Par

¹ Banque mondiale. 2022. [Population rurale \(% de la population totale\) – Bénin](#).

² Ibid.

³ Organisation des Nations Unies. 2021. [Bilan commun pays, Bénin](#).

⁴ Ibid.

⁵ Fonds international de développement agricole. [Profil de pays – Bénin](#); Groupe de la Banque africaine de développement. [Profil de pays – Bénin](#).

⁶ Notre Dame Global Adaptation Initiative. Indice de pays ND-GAIN – Bénin (en anglais uniquement).

⁷ Cadre harmonisé. 2023. [Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel, en Afrique de l'Ouest et au Cameroun: Résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë courante en mars-mai 2023 et projetée en juin-août 2023](#).

⁸ Cadre harmonisé. 2019. [Cadre Harmonisé d'analyse et d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel, en Afrique de l'Ouest et au Cameroun: Situation courante \(mars-mai 2018\) et projetée \(juin-août 2019\)](#).

⁹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et autres. 2023. [The State of Food and Nutrition Security in the World, 2023. Urbanization, agrifood systems transformation and healthy diets across the rural-urban continuum](#).

ailleurs, les niveaux de malnutrition sont supérieurs à la moyenne de l'Afrique de l'Ouest: 31,3 pour cent des enfants présentaient un retard de croissance en 2020 et 5 pour cent étaient émaciés¹⁰.

6. Le Bénin se classait au 166^e rang sur 191 pays d'après l'indice de développement humain de 2022, et au 147^e rang sur 173 pays selon l'indice du capital humain de 2020. L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit pour tous les enfants de 6 à 11 ans. Bien que l'éducation soit gratuite pour tous jusqu'au collège, les filles n'ont pas toujours les mêmes chances en matière d'éducation. En 2021, le taux d'alphabétisation était de 35 pour cent pour les femmes contre 57 pour cent pour les hommes¹¹. Dans certaines régions du pays, les filles ne reçoivent aucun enseignement de type scolaire¹² et, de façon générale, les filles ont une probabilité plus grande d'abandonner leur scolarité avant la fin de l'école primaire. Le taux d'achèvement du cycle primaire a reculé, passant de 81 pour cent en 2016 (76 pour cent pour les filles et 85 pour cent pour les garçons) à 62 pour cent en 2020 (59 pour cent pour les filles et 65 pour cent pour les garçons), avant de revenir à 73 pour cent en 2021 (70 pour cent pour les filles et 77 pour cent pour les garçons)¹³.
7. Le programme national d'alimentation scolaire est l'un des principaux programmes sociaux du Gouvernement. Ce dernier a pris l'engagement politique fort de soutenir l'alimentation scolaire universelle, et prévu d'y consacrer plus de 200 millions de dollars É.-U sur cinq ans. L'investissement dans l'alimentation scolaire est jugé efficace, car, au Bénin, on estime qu'il offre un rendement de 5 dollars par dollar investi¹⁴. Le programme d'alimentation scolaire du Bénin est un modèle dans la région. Un projet de loi nationale sur l'alimentation scolaire a été adopté dernièrement par le Gouvernement et sera soumis au parlement.
8. Bien que le programme national d'alimentation scolaire ait pour objectif premier de réduire le nombre d'abandons scolaires et d'améliorer les taux de fréquentation scolaire et d'achèvement du cycle primaire, il vise aussi à contribuer au développement économique et social du pays. Le programme a plusieurs effets intermédiaires: l'abandon de pratiques nocives telles que le travail illicite et le mariage précoce; l'adoption de bonnes pratiques en matière d'hygiène, de santé et de nutrition; et la prise en main et la gestion des cantines à l'échelle locale, y compris de l'approvisionnement en produits alimentaires par des petits producteurs. Les effets escomptés à terme sont plus vastes, non seulement sur l'éducation, mais aussi sur des questions de société comme la cohésion sociale et sur des questions économiques telles que les filières agricoles, les pratiques tenant compte de la nutrition et l'accès des petits exploitants agricoles à des marchés stables et institutionnels.
9. Le Bénin se classait au 138^e rang sur 148 pays sur le plan de l'égalité femmes-hommes en 2022. Les écarts entre les femmes et les hommes étaient moins marqués dans les domaines de la santé et de la survie et pour ce qui est du niveau d'instruction que sur le plan de l'émancipation politique et de la participation à la vie économique¹⁵. Il en résulte que les femmes, les filles et d'autres groupes de population marginalisés ont davantage de risques de se heurter à des obstacles disproportionnés pour parvenir à la sécurité alimentaire. Les personnes handicapées sont touchées de manière démesurée par l'insécurité alimentaire, une situation aggravée par le très faible niveau de protection sociale.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Banque mondiale. 2021. [Taux d'alphabétisation des femmes adultes \(% de femmes âgées de 15 ans et plus\) – Bénin](#).

¹² Département d'État des États-Unis d'Amérique, Bureau de la démocratie, des droits de l'homme et du travail. 2020. [Country report on human rights practices for 2020: Benin 2020 Human Rights Report](#).

¹³ Banque mondiale. 2021. [Taux d'achèvement de l'école primaire, total \(% du groupe d'âge pertinent\) – Bénin](#).

¹⁴ Gouvernement béninois, PAM et Fondation Mastercard. 2019. [Programme d'alimentation scolaire du Bénin – Analyse coût-bénéfice](#).

¹⁵ Forum économique mondial. 2022. [Global Gender Gap Report 2022](#).

1.2 Progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

10. En 2022, le Bénin se classait au 153^e rang sur 163 pays s'agissant des progrès accomplis pour atteindre les ODD, et se trouvait à mi-chemin de la réalisation de ces objectifs, son indice s'élevant à 50,7 sur 100¹⁶. Des progrès concrets ont été faits sur la voie de la réalisation de l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), de l'ODD 12 (consommation et production durables) et de l'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)¹⁷. Les progrès sont lents, en revanche, concernant l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure), l'ODD 14 (vie aquatique) et l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces)¹⁸. Pour les neuf ODD suivants, il semble que la tendance se soit inversée et que la situation se dégrade de nouveau: ODD 1 (pas de pauvreté), ODD 2 (faim "zéro"), ODD 3 (bonne santé et bien-être), ODD 4 (éducation de qualité), ODD 5 (égalité entre les sexes), ODD 6 (eau propre et assainissement), ODD 11 (villes et communautés durables), ODD 15 (vie terrestre) et ODD 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs)¹⁹.

1.3 Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 2

11. *Accès à l'alimentation.* Bien que l'accès physique aux marchés soit relativement facile²⁰, l'accès financier est un problème pour 50,3 pour cent des ménages²¹. Les prix des produits alimentaires ont augmenté en raison des effets conjugués de la pandémie de COVID-19 et du conflit en Ukraine, et ont entravé l'accès économique des ménages à l'alimentation. Environ 46 pour cent des ménages indiquent que la hausse des prix des denrées a provoqué un bouleversement dont ils subissent les conséquences²².
12. *Élimination de la malnutrition.* La mise en place du protocole national de prise en charge de la malnutrition aiguë en 2011²³ a contribué à faire reculer le taux combiné de mortalité néonatale et de mortalité infantile, qui est passé de 125 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2006 à 96 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2018²⁴. La dénutrition persiste toutefois, et 19,7 pour cent des enfants de moins de 5 ans présentent une insuffisance pondérale²⁵. La proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance a légèrement diminué, passant de 33,8 pour cent en 2012 à 31,3 pour cent en 2020. L'émaciation s'est maintenue à 5 pour cent en 2018 et 2020²⁶.

¹⁶ Réseau des solutions pour le développement durable des Nations Unies. 2022. [Rapport sur le développement durable pour le Bénin 2022](#). L'indice des ODD est une évaluation des résultats obtenus globalement par chaque pays au regard des 17 ODD; un poids identique est accordé à chaque objectif.

¹⁷ Centre régional d'information des Nations Unies pour l'Europe occidentale. [Page Web relative à l'ODD 13](#) (en anglais uniquement).

¹⁸ Organisation des Nations Unies. 2021. [Bilan commun pays, Bénin](#).

¹⁹ Ibid.

²⁰ PAM. 2018. [Examen stratégique national "Faim zéro" au Bénin à l'horizon 2030](#).

²¹ Gouvernement béninois et PAM. 2022. [Bénin: Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition](#) (résultats provisoires, non publié).

²² Ibid.

²³ Gouvernement béninois. 2011. [Protocole national de prise en charge de la malnutrition aiguë](#).

²⁴ Gouvernement béninois. 2019. [Enquête démographique et de santé, 2017-2018](#).

²⁵ Ibid.

²⁶ FAO et autres. 2022. [L'État de la sécurité alimentaire dans le monde 2022. Réorienter les politiques alimentaires et agricoles pour rendre l'alimentation saine et plus abordable](#).

13. La prévalence de l'anémie a augmenté: en 2018, 72 pour cent des enfants âgés de 6 à 59 mois (contre 58 pour cent en 2012) et 58 pour cent des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans (contre 41 pour cent en 2012) étaient anémiés²⁷. Des avancées ont toutefois été enregistrées en ce qui concerne les cibles relatives à l'allaitement maternel exclusif: 42 pour cent des nourrissons âgés de 0 à 6 mois étaient exclusivement nourris au sein en 2018²⁸, contre 33 pour cent en 2012²⁹.
14. *Productivité et revenus des petits exploitants*. Les petits exploitants agricoles assurent 90 pour cent de la production nationale alors qu'ils ne cultivent pas plus de 10 pour cent de la superficie totale des terres arables³⁰. En 2021, le secteur de l'agriculture représentait 28 pour cent des emplois³¹.
15. Les femmes effectuent 60 à 80 pour cent des travaux agricoles et 44 pour cent des travaux nécessaires pour nourrir leur famille³². Malgré cela, la discrimination à leur égard persiste s'agissant des droits à la propriété des terres et des droits successoraux, ce qui limite leur capacité à participer pleinement aux programmes en faveur de la sécurité alimentaire.
16. *Systèmes alimentaires durables*. Bien que le Bénin s'efforce de diversifier sa production agricole, son économie repose encore sur l'agriculture de subsistance. La succession des périodes d'intense sécheresse et de forte inondation pourrait mettre à mal la sécurité alimentaire en réduisant les ressources en eau jusqu'à 60 pour cent et la production alimentaire de 6 pour cent d'ici à 2025 si les mesures d'adaptation³³, telles que le renforcement de la résilience des cultures et l'amélioration de l'irrigation, ne sont pas efficaces. En outre, le Bénin enregistre de hauts niveaux de pertes de poids sec après récolte: 16,8 pour cent pour le maïs, 13,6 pour cent pour le riz et 10,5 pour cent pour le sorgho³⁴.
17. Soixante pour cent des petits exploitants agricoles indiquent que les défis liés au climat constituent une menace pour leur production³⁵. Les sécheresses et les inondations localisées touchent déjà des milliers de personnes dans le nord (Malanville et Karimama) et dans le sud (Ouémé, Mono et Couffo) du pays, et poussent le secteur de l'agriculture à mettre en œuvre des mesures d'adaptation³⁶. D'ici à 2030, les répercussions des changements climatiques pourraient réduire le rendement du maïs de 21,6 pour cent et celui du coton de 0,9 pour cent³⁷.

²⁷ Gouvernement béninois. 2019. [Enquête démographique et de santé, 2017-2018](#); Gouvernement béninois. 2013. [Enquête démographique et de santé, 2011-2012](#).

²⁸ Gouvernement béninois. 2019. [Enquête démographique et de santé, 2017-2018](#).

²⁹ Gouvernement béninois. 2013. [Enquête démographique et de santé, 2011-2012](#).

³⁰ Ministère de l'agriculture des États-Unis d'Amérique. 2014. [Agricultural situation report – Benin](#).

³¹ Banque mondiale. 2021. [Emplois dans l'agriculture \(% du total des emplois\) – Bénin](#).

³² FAO. Fiche documentaire [Bénin – Les femmes, l'agriculture et le développement rural: le rôle des femmes dans l'agriculture](#).

³³ Gouvernement néerlandais. 2018. [Climate Change Profile, Benin](#).

³⁴ Système d'information sur les pertes après récolte en Afrique. [Pertes de poids sec: Bénin – Toutes les cultures – Toutes les années](#).

³⁵ Gouvernement béninois et PAM. 2022. [Bénin: Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition](#) (résultats provisoires, non publié).

³⁶ Gouvernement néerlandais. 2018. [Climate Change Profile, Benin](#).

³⁷ Gouvernement béninois. 2022. [Plan national d'adaptation aux changements climatiques du Bénin](#).

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 17

18. *Renforcement des capacités.* Le PAM et d'autres entités des Nations Unies aident le Gouvernement à assurer un suivi continu de la sécurité alimentaire³⁸ et à analyser la vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition à l'échelle du pays³⁹. Le Gouvernement a sollicité le PAM pour un appui à la mise en œuvre le programme national d'alimentation scolaire, et lui a spécifiquement demandé de se charger du renforcement des capacités des partenaires nationaux dans la perspective du transfert futur de la gestion des opérations.
19. *Renforcement des partenariats mondiaux.* Le Gouvernement béninois est membre de la Coalition mondiale pour les repas scolaires, et le Président du Bénin a été nommé ambassadeur de cette coalition. Les partenariats noués dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ont joué un rôle moteur pour renforcer les capacités nationales et le pouvoir d'action des jeunes, des femmes et des petites entreprises et stimuler l'innovation.
20. *Diversification des sources de financement.* En 2021, le Gouvernement a procédé à la première émission d'obligations internationales destinée à financer la réalisation des ODD, et mobilisé 500 millions d'euros. L'opération, la première de ce genre en Afrique, illustre l'engagement du Gouvernement en faveur de la concrétisation des ODD.

1.4 Lacunes et problèmes liés à la faim

21. Bien que la sécurité alimentaire et nutritionnelle soit une priorité majeure énoncée dans divers documents de fonds et plans stratégiques, les avancées ont été modestes. Les maigres résultats obtenus s'expliquent par des ressources insuffisantes et une mise en œuvre fragmentaire, notamment par une mauvaise coordination entre les institutions et un manque de cohérence entre les programmes menés par les différentes parties prenantes.
22. L'accès insuffisant aux aliments nutritifs tient davantage aux habitudes nutritionnelles et au faible pouvoir d'achat des personnes les plus vulnérables qu'au manque de nourriture. Le taux national de pauvreté s'élève à 38,5 pour cent, et il existe des disparités persistantes entre zones rurales et urbaines. Au début de 2023, 18,8 pour cent de la population était touchée par l'insécurité alimentaire (phases 2 à 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire), et 4,2 pour cent se trouvait en situation d'insécurité alimentaire grave (phases 3 et 4)⁴⁰. Près de 83 pour cent des ménages n'ont pas les moyens de s'alimenter sainement et seraient donc durement touchés en cas de nouvelles hausses des prix⁴¹.

³⁸ Au moyen du *Cadre harmonisé d'identification des zones à risque et d'estimation des populations vulnérables au Sahel et en Afrique de l'Ouest*.

³⁹ Gouvernement béninois et PAM. 2022. *Bénin: Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition* (résultats provisoires, non publié).

⁴⁰ Cadre harmonisé. 2023. *Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel, en Afrique de l'Ouest et au Cameroun: Résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë courante en mars-mai 2023 et projetée en juin-août 2023*.

⁴¹ FAO et autres. 2022. *L'État de la sécurité alimentaire dans le monde 2022. Réorienter les politiques alimentaires et agricoles pour rendre l'alimentation saine et plus abordable*.

23. L'analyse des systèmes alimentaires⁴² confirme que les risques d'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont liés à une répartition inégale des biens et à l'accès insuffisant, en particulier des filles et des femmes, aux ressources naturelles, à l'éducation et aux possibilités d'emploi. Les auteurs de l'analyse soulignent qu'il est important d'aborder la sécurité alimentaire et la nutrition sous l'angle des systèmes alimentaires, et mettent en évidence les liens entre les filières d'approvisionnement, les environnements alimentaires, le comportement des consommateurs et les institutions économiques et sociales en rapport avec l'alimentation. Des travaux de recherche supplémentaires sont nécessaires pour appuyer des mesures adaptées⁴³.
24. Les progrès en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ont ralenti⁴⁴ en raison d'une combinaison de facteurs: manque de pouvoir d'achat; accès insuffisant à une alimentation nutritive et à l'eau propre; effets des changements climatiques et dégâts occasionnés aux systèmes écologiques; difficultés d'accès à l'information et aux services dans les domaines de la nutrition et de la santé; besoins en matière de formation et d'innovation non satisfaits; accès des agricultrices à la terre et au crédit limité; accès insuffisant des petits exploitants agricoles aux marchés; mauvaise gestion de la production agricole (pertes après-récolte et transformation lente); faible résilience des ménages et des communautés vulnérables face aux changements climatiques; montée de l'extrémisme violent; et violences sexistes. Les conséquences de la crise liée à la COVID-19, du conflit en Ukraine et de l'inflation récente des prix mondiaux des produits alimentaires et de l'énergie ont aggravé la situation.
25. Les systèmes de protection sociale à caractère non contributif sont encore embryonnaires. Le programme d'assurance du capital humain "ARCH" est l'un des programmes phares conçu et mis en œuvre par le Gouvernement depuis 2016 pour soutenir les populations vulnérables et garantir une protection sociale. Le programme national d'alimentation scolaire est également intégré dans le système de protection sociale.

2. Incidences stratégiques pour le PAM

2.1 Réalisations, enseignements tirés de l'expérience et changements stratégiques pour le PAM

26. Comme le confirment les premières constatations issues de l'évaluation du plan stratégique de pays (PSP) pour 2019-2023, l'orientation stratégique du PAM au Bénin est ancrée dans les besoins réels, qui appellent notamment à renforcer le capital humain en mettant en œuvre le programme national d'alimentation scolaire.
27. Dans le cadre du PSP pour 2019-2023, le PAM a soutenu la mise en place d'une éducation inclusive de qualité tout en améliorant les capacités des pouvoirs publics. Le PAM est considéré comme un partenaire privilégié par le Gouvernement en raison de son savoir-faire et de ses atouts spécifiques. Sa contribution à l'alimentation scolaire et au renforcement des capacités dans ce domaine a été confirmée par les constatations issues de l'évaluation conjointe finale du programme national d'alimentation scolaire et de l'évaluation du PSP. La couverture du programme national d'alimentation scolaire a été étendue à 75 pour cent des écoles primaires publiques, et la plupart des résultats attendus ont été réalisés, en particulier s'agissant de l'amélioration des taux de scolarisation, de fréquentation scolaire et de poursuite des études. Les possibilités offertes par les achats locaux aux petits producteurs n'ont toutefois pas été pleinement exploitées. Des occasions de soutenir l'économie locale et de mettre à profit le potentiel de "verdissement" pourraient être saisies afin de porter à leur maximum les impacts du programme national

⁴² Gouvernement béninois et PAM. 2022. *Bénin: Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition* (résultats provisoires, non publié).

⁴³ Ibid.

⁴⁴ PAM. 2018. *Examen stratégique national "Faim zéro" au Bénin à l'horizon 2030*.

d'alimentation scolaire et d'obtenir des résultats qui dépassent les seuls domaines de l'éducation et de la protection sociale.

28. Les auteurs de l'évaluation du PSP ont jugé que l'aide fournie par le PAM au Gouvernement pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle a été modeste. Ils ont estimé que les effets directs stratégiques définis par le PAM en matière de nutrition et d'intervention d'urgence étaient adaptés, mais que le manque de ressources et d'autres facteurs ont empêché le PAM d'apporter une contribution plus grande et fait que la valeur ajoutée du PAM a été perçue comme étant limitée. Il leur a également semblé très important d'accorder une plus large place aux mesures d'anticipation et de préparation et à l'assistance technique pour renforcer les moyens dont le Gouvernement dispose en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise aux niveaux central et local. Une diversification des modalités de transfert par l'intégration des aides fournies sous forme monétaire pourrait rendre l'assistance plus efficace et plus utile.
29. Une feuille de route a été élaborée en 2018 en vue du transfert à terme des responsabilités, mais il est apparu qu'elle était plutôt contraignante et en décalage par rapport aux méthodes de gestion et d'administration publiques locales et ne tenait pas bien compte des structures d'incitation des parties prenantes. Tirant les enseignements de cette expérience, le PAM adopte actuellement de nouvelles méthodes pour accroître les capacités du pays et renforcer des systèmes nationaux qui portent essentiellement sur la résolution des problèmes et l'adaptation des solutions au moyen d'un processus itératif. À partir du début de 2022, le PAM a collaboré différemment avec le Gouvernement en se positionnant comme un facilitateur et un coordonnateur et non plus comme un fournisseur de solutions prêtes à l'emploi. Dans ce nouveau rôle, il vise à faciliter le changement en suivant un processus de conception mené en collaboration et une démarche reposant sur l'expérimentation et l'apprentissage.
30. D'un point de vue stratégique, la composante relative à l'alimentation scolaire demeurera au cœur du portefeuille d'activités du PAM et servira de point de départ à toutes les autres composantes. Le PAM favorisera également la mise au point d'un système alimentaire tenant compte de la nutrition et le développement de l'économie locale afin d'accroître la résilience et la cohésion sociale des communautés. La composante du programme national d'alimentation scolaire relative à l'utilisation de la production locale sera considérée comme un domaine d'action privilégié. Le PAM appuiera les capacités nationales de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, tout en restant prêt à fournir un soutien direct le cas échéant. La nutrition sera intégrée dans toutes les interventions parallèlement à la protection, à la responsabilité à l'égard des populations touchées, au handicap et à l'inclusion, à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes, à l'accès aux énergies propres et à la durabilité environnementale.

2.2 Harmonisation avec les plans nationaux de développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres

31. Le PSP concorde avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2023-2026 (ci-après "Plan-cadre de coopération") et le Programme d'actions du Gouvernement. La politique nationale d'alimentation scolaire définit l'orientation stratégique de la composante du PSP consacrée au sujet. En outre, le PSP est conforme à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, qui a été ratifiée par le Bénin en 2012, et à la Loi portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin. Il correspond aux deuxième et troisième piliers du Programme d'actions du Gouvernement et aux effets 1 et 2 du Plan-cadre de coopération. Le PSP fait également écho à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui préconise de s'employer à rendre l'agriculture intelligente face au climat et à assurer la sécurité alimentaire.

2.3 Collaboration avec les principales parties prenantes

32. Le PAM aidera à mettre en place des partenariats responsables et comptables de leurs actes pour accroître les capacités nationales; il s'attachera à assurer la cohérence des politiques et des activités et encouragera un grand nombre d'intervenants à participer afin de contribuer à l'éradication de la faim et au renforcement de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise, de la protection sociale et des systèmes alimentaires.
33. Le PSP s'appuie sur les partenariats et les programmes en cours et sur les discussions menées régulièrement avec les organismes du système des Nations Unies, les ministères et diverses organisations, notamment des organisations de la société civile et des fondations. Le PAM continue de mettre l'accent sur la fourniture d'une assistance technique et sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser l'introduction de changements sous la conduite du Gouvernement. Le bureau de pays a réuni des données, des analyses et des documents d'experts pour faciliter la définition des priorités, et consulté des ministères, des universités, des acteurs du secteur privé, des donateurs et des partenaires du développement. En outre, au cours de l'élaboration du Plan-cadre de coopération, il a participé à des consultations formelles et tenu des consultations informelles avec des organisations s'occupant des personnes handicapées, des organisations de femmes de la société civile et des organisations non gouvernementales (ONG) représentant des groupes marginalisés afin de tenir compte de leurs besoins et de leurs préoccupations. Les mémorandums d'accord et les plans d'action signés avec diverses parties prenantes seront maintenus.
34. Le PAM continuera de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour aider le Gouvernement à améliorer les compétences, et continuera également de favoriser le partage des systèmes et l'échange d'enseignements tirés de l'expérience, notamment par l'intermédiaire de ses centres d'excellence.

3. Portefeuille stratégique du PAM

3.1 Direction, orientations et impacts escomptés

35. Le PAM adoptera une démarche fondée sur l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Il utilisera l'alimentation scolaire comme un point de départ pour mener des interventions cohérentes, complémentaires et intégrées, qui aideront à subvenir aux besoins essentiels tout en s'attaquant aux causes profondes de la vulnérabilité. L'objectif sera d'accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des ODD, en particulier l'ODD 2, et de contribuer efficacement à la concrétisation des ODD 1, 4, 5, 16 et 17, de manière à appuyer la protection et le développement du capital humain, social et économique du Bénin.
36. Par l'intermédiaire du PSP, le PAM entend avant tout aider le Gouvernement de trois façons, à savoir:
 - Renforcer les institutions nationales et les acteurs locaux en matière de préparation, de planification et d'intervention en cas d'urgence, ce qui comprend les mesures d'anticipation et le relèvement. En cas de crise, le PAM prêtera assistance aux personnes touchées pour subvenir à leurs besoins essentiels directs et immédiats.

- S'assurer que tous les écoliers reçoivent des repas sains et nutritifs, en étendant le programme d'alimentation scolaire à toutes les écoles primaires publiques. En outre, le PAM utilisera son approche à dimension nutritionnelle, durable et intégrée pour encourager l'adoption de bonnes pratiques en matière de nutrition et d'hygiène. Il s'emploiera également à renforcer les moyens des acteurs ciblés des filières alimentaires, en particulier les petits exploitants agricoles, de façon à distribuer des repas scolaires plus diversifiés et plus nutritifs et à contribuer à des systèmes alimentaires locaux durables.
- Fournir une assistance technique pour renforcer les capacités du Gouvernement de manière à faciliter la prise en charge par le pays des opérations d'alimentation scolaire au moyen d'un processus de conception mené en collaboration.

3.2 Effets directs du plan stratégique de pays, effets directs stratégiques du PAM, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles

Effet direct 1 du plan stratégique du pays: D'ici à 2027, les personnes touchées par des chocs au Bénin peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents avant, pendant et après les chocs

37. Le PAM fournira une assistance technique aux institutions nationales et aux acteurs locaux ciblés et renforcera leurs capacités pour qu'ils anticipent, préviennent et atténuent les chocs, s'y préparent et y répondent en tenant compte de la problématique femmes-hommes et de manière inclusive.
38. Le PAM se tiendra prêt à fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle aux personnes qui en ont besoin de toute urgence. Il fournira une aide rapide, peu coûteuse et accessible à l'endroit et au moment où cela sera nécessaire en respectant les principes humanitaires et des critères de ciblage définis en interne et à l'échelle nationale de façon à mener une intervention inclusive et équitable. Le PAM aura recours aux transferts monétaires et en nature pour faire face aux besoins alimentaires et nutritionnels immédiats, en tenant compte de la situation, des besoins et des préférences alimentaires des populations touchées et en veillant à ce que l'apport nutritionnel de l'assortiment alimentaire soit satisfaisant. Son action sera coordonnée avec les systèmes nationaux d'intervention en situation d'urgence et viendra compléter ces dispositifs afin d'éviter les retards et les chevauchements. Elle tirera également parti des systèmes de protection sociale opérationnels existants, et appuiera une stratégie réactive face aux chocs et tenant compte de la nutrition.

Effet direct stratégique du PAM

39. L'effet direct 1 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 1 du PAM, "Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents".

Domaine d'action privilégié

40. L'effet direct 1 du PSP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

Harmonisation avec les priorités nationales

41. L'effet direct 1 du PSP concorde avec le troisième pilier du Programme d'actions du Gouvernement et contribue à la réalisation de l'effet 1 du Plan-cadre de coopération.

Produits escomptés

42. Le produit suivant contribuera à la réalisation de l'effet direct 1 du PSP:
 - Produit 1.1: Les personnes en situation d'insécurité alimentaire touchées par des chocs reçoivent une assistance qui répond à leurs besoins alimentaires et nutritionnels directs, et tirent parti de la capacité renforcée des institutions nationales et des acteurs ciblés à prévenir et à atténuer les crises et à y faire face.

Activités essentielles

Activité 1: Fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle aux personnes touchées par des chocs, notamment aux écoliers, pour subvenir à leurs besoins, et une assistance technique aux institutions nationales et aux acteurs locaux, pour renforcer leurs capacités en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise

43. Le PAM travaillera aux côtés et renforcera les capacités des partenaires nationaux, en particulier l'Agence nationale de protection civile et la Cellule technique de suivi et d'appui à la gestion de la sécurité alimentaire, et se concertera avec tous les partenaires concernés pour améliorer la coordination et la réactivité face aux chocs.
44. Le PAM renforcera la collaboration avec le Ministère des affaires sociales et de la microfinance en prêtant une attention particulière à la protection sociale adaptative, à dimension nutritionnelle et tenant compte de la problématique femmes-hommes, et augmentera les capacités institutionnelles relatives au suivi et à l'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour éclairer la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise. Enfin, le Programme mettra à profit ses atouts spécifiques pour introduire des innovations et mettre en place des solutions numériques.
45. En cas de choc et lorsque cela sera nécessaire, le PAM fournira une assistance alimentaire et nutritionnelle directe aux personnes touchées et aux personnes vulnérables. Les modalités de transfert seront choisies en tenant compte du contexte, de la faisabilité et des questions de protection. Le ciblage sera défini en fonction du programme national de protection sociale et de critères de vulnérabilité relatifs aux chocs, à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Le PAM sensibilisera et donnera la priorité à la fourniture d'un appui vital aux filles et aux femmes pauvres touchées par des chocs. En collaboration avec les communautés, il suivra une démarche inclusive qui prendra en considération les questions de responsabilité et de protection ainsi que les différences ayant trait au handicap, au sexe et à l'âge tout en atténuant les risques liés aux erreurs d'inclusion et d'exclusion et aux conflits. Le calendrier et la durée de cette aide pourront varier en fonction de la gravité de la crise.

Partenariats

46. Le PAM se concertera avec ses partenaires aux niveaux national et régional ainsi qu'avec les services techniques du Gouvernement. Il mettra en œuvre des mesures d'anticipation et des interventions d'urgence en étroite collaboration avec les référents locaux des organismes gouvernementaux de protection civile et de protection sociale. Pour s'assurer que les besoins nutritionnels sont satisfaits, il mettra également à profit ses partenariats en cours noués avec le Ministère de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. En sa qualité d'organisme chef de file du groupe d'urgence, le PAM dirigera le groupe de travail sur la sécurité alimentaire et recherchera des synergies avec les interventions des partenaires.

Hypothèses

47. La coopération avec le Gouvernement en matière de ciblage et de mobilisation des ressources est une condition préalable à la réalisation de l'effet direct 1 du PSP. Le PAM sera en mesure de contribuer à l'obtention de cet effet direct à condition qu'un réseau de partenaires coopérants et de prestataires de services financiers fiables demeure actif dans les zones ciblées et que ces zones restent accessibles, en particulier dans le nord du pays.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

48. Le PAM s'attachera en priorité à transférer des connaissances techniques, des compétences et des systèmes aux partenaires nationaux aux niveaux central et local pour faire en sorte que les activités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise ainsi que la protection sociale réactive face aux chocs soient gérées de manière adéquate et autonome.

Effet direct 2 du plan stratégique du pays: D'ici à 2027, les enfants d'âge scolaire et les communautés au Bénin ont accès à une alimentation nutritive abordable et aux services sociaux de base grâce à l'effet de levier du programme d'alimentation scolaire, utilisé comme point d'ancrage de l'amélioration de la situation en matière de nutrition, de santé et d'éducation

49. Le PAM continuera d'aider le Gouvernement à faciliter l'accès à une éducation de qualité en étendant la couverture du programme national d'alimentation scolaire et en améliorant et en élargissant l'accès à des aliments nutritifs pour contribuer davantage à la protection et au développement du capital humain du Bénin. Bien que le programme national d'alimentation scolaire ait pour objectif premier de réduire le nombre d'abandons scolaires et d'améliorer le taux d'achèvement du cycle primaire, il vise aussi à contribuer au développement économique et social du pays.
50. En complément des activités menées au titre de l'effet direct 1 du PSP, le PAM veillera à ce que l'alimentation scolaire soit abordée en tenant compte de chocs éventuels. Cette démarche devrait permettre d'adapter le programme à l'évolution de la situation, et de faire en sorte que l'intervention réponde aux besoins, en particulier des personnes et des communautés qui doivent faire face à des aléas climatiques et à des problèmes de sécurité à l'échelle régionale, notamment dans le nord du pays.
51. Compte tenu de la situation fluctuante sur le plan de la sécurité dans le nord, la plateforme d'alimentation scolaire contribuera aussi grandement à la stabilité et à la paix. Le maintien des services de distribution de repas scolaires procure un sentiment de normalité et de stabilité pour l'avenir et renforce la légitimité ainsi que la visibilité et le rôle de l'État. Ces services ont un important rôle de protection, car ils aident à maintenir scolarisés des enfants qui seraient sinon exposés au mariage précoce, aux violences sexistes ou au recrutement par des groupes armés. Ils contribuent à renforcer la cohésion sociale en mobilisant les communautés autour du projet. La contribution qu'apportent les achats locaux aux moyens d'existence des petits exploitants agricoles peut également réduire les facteurs économiques qui alimentent les conflits.
52. Le PAM prendra en considération et s'emploiera à intégrer les principes relatifs au handicap et à l'inclusion, à la protection de l'enfance et à l'égalité femmes-hommes dans le programme d'alimentation scolaire. Il intégrera également des mesures tenant compte du climat dans la mise en œuvre des activités d'alimentation scolaire et utilisera les écoles comme un point de départ pour renforcer la cohésion sociale.

Effet direct stratégique du PAM

53. L'effet direct 2 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 2 du PAM, "Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation".

Domaine d'action privilégié

54. L'effet direct 2 du PSP relève du domaine d'action privilégié "causes profondes".

Harmonisation avec les priorités nationales

55. L'effet direct 2 du PSP contribue à la réalisation de l'effet 2 du Plan-cadre de coopération et concorde avec le deuxième et le troisième piliers du Programme d'actions du Gouvernement.

Produits escomptés

56. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 2 du PSP:

- Produit 2.1: Les écoliers reçoivent des repas nutritifs et sains tous les jours d'école et bénéficient, en même temps que leurs communautés, d'une formation concernant les bonnes pratiques en matière de nutrition et d'hygiène et les mesures axées sur le climat.
- Produit 3.1: Les acteurs ciblés des filières alimentaires, notamment les petits exploitants agricoles, bénéficient de services intelligents face au climat et d'activités de renforcement des capacités qui contribuent à améliorer leur résilience et leur permettent d'accéder plus facilement aux marchés, en particulier ceux reliés à l'alimentation scolaire.

Activités essentielles

Activité 2: Fournir des repas scolaires nutritifs aux écoliers dans le cadre d'un programme intégré et inclusif qui profite à l'ensemble de la communauté

57. En sa qualité de partenaire de choix du Gouvernement, le PAM a été chargé d'appuyer les initiatives nationales visant à étendre le programme d'alimentation scolaire à 100 pour cent des écoles d'ici à la fin de 2026. La plupart des cantines non encore couvertes se trouvent dans des zones urbaines et périurbaines. Dans le prolongement de l'activité 3 et conformément à sa politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires, le PAM s'emploiera à développer les achats auprès des petites exploitations agricoles, notamment celles tenues par des femmes, afin d'accroître les disponibilités d'aliments nutritifs dans les écoles. Le PAM prévoit d'utiliser davantage les transferts monétaires en faveur des écoles et de poursuivre sa collaboration avec les comités de gestion des cantines scolaires. L'objectif est de promouvoir le rôle moteur des femmes afin de développer progressivement leur capacité à gérer les achats locaux de manière indépendante, et de renforcer ainsi la gestion de l'alimentation scolaire par les communautés. Enfin, partant des enseignements tirés de la mise en œuvre du PSP pour 2019-2023 relatifs aux contraintes et aux difficultés liées aux chaînes d'approvisionnement, le PAM renforcera ses activités visant à élaborer des modèles de chaîne d'approvisionnement pérennes, efficaces et susceptibles d'être transférés au Gouvernement à moyen terme. Il s'agira notamment d'utiliser des solutions numériques innovantes permettant aux communautés d'accéder à des débouchés économiques.
58. Le PAM se servira des constatations et des recommandations issues de l'analyse destinée à combler le déficit en nutriments qui aura été menée en 2023 pour adapter les menus dans les écoles. Cela aura ensuite une incidence sur les stratégies d'achat, qui accorderont une plus large place aux produits frais et aux aliments diversifiés produits localement de manière à améliorer les résultats en matière de santé et de nutrition. En outre, le PAM analysera diverses méthodes, en s'intéressant notamment au rapport coût-avantage, afin d'accroître la valeur nutritionnelle des repas scolaires au moyen de la diversification et de l'enrichissement des aliments.

59. Le PAM mènera des activités de renforcement des capacités et de communication visant à faire évoluer la société et les comportements en collaboration avec les associations de parents, les écoliers, les comités chargés de l'alimentation scolaire, les enseignants et les personnes chargées de préparer les repas afin d'encourager l'adoption de bonnes pratiques en matière de nutrition. Ce travail consistera notamment à appuyer des campagnes axées sur la surveillance nutritionnelle, la sécurité sanitaire des aliments, le déparasitage et la vaccination. Le renforcement des capacités visera aussi à promouvoir l'égalité femmes-hommes et les normes minimales de protection destinées à instaurer un environnement scolaire sûr et valorisant pour les enfants, en particulier les filles. En collaboration avec ses partenaires, le PAM encouragera les bénéficiaires à participer de manière équitable et concrète à l'amélioration du stockage et de la préparation des aliments, des infrastructures ainsi que des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène de façon à répondre aux besoins des femmes, des hommes, des filles et des garçons, tout en garantissant la sécurité sanitaire des aliments lors de leur préparation et en prêtant attention aux économies d'énergie et à la durabilité environnementale.
60. Le PAM travaillera aux côtés d'ONG locales pour susciter le soutien des communautés en faveur de la mise en place de potagers scolaires utilisés à des fins pédagogiques et comme outils d'éducation nutritionnelle et de mobilisation communautaire et civique.

Activité 3: Fournir une assistance technique aux acteurs ciblés des filières alimentaires afin d'accroître l'offre d'aliments nutritifs produits localement, en particulier pour les cantines scolaires

61. Cette activité vise principalement à accroître les disponibilités d'aliments nutritifs produits localement pour l'alimentation scolaire, tout en contribuant au développement de filières locales à dimension nutritionnelle, à l'augmentation des revenus et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés locales, en particulier des petites exploitantes agricoles.
62. Le PAM s'appuiera sur les structures nationales existantes relatives aux principales filières et collaborera avec les services techniques, notamment les services de vulgarisation aux niveaux des départements et des communes qui soutiennent directement les organisations de petits agriculteurs et d'autres acteurs. Les systèmes de transformation, de regroupement de la production et de livraison mis en place pour soutenir les achats locaux constitueront d'importants points d'ancrage. Une attention particulière sera accordée aux filières courtes et à la qualité nutritionnelle des aliments. Le PAM mettra à profit sa présence dans tout le pays, son savoir-faire reconnu et son expérience en matière de gestion des chaînes d'approvisionnement ainsi que son réseau et sa capacité d'innovation pour rechercher, soutenir et transposer à plus grande échelle des solutions à fort potentiel qui non seulement permettront de transférer au Gouvernement un modèle d'alimentation scolaire pérenne, mais contribueront aussi à l'émancipation économique d'acteurs clés le long des filières.
63. Le PAM travaillera en collaboration avec au minimum une centaine d'organisations paysannes représentant au moins 9 000 agriculteurs ainsi qu'avec des institutions publiques décentralisées afin de soutenir des filières tenant compte des enjeux nutritionnels pour des cultures telles que le maïs, le riz, le manioc, les haricots, l'huile de graines de coton ou d'autres légumes. En outre, il appuiera la diffusion auprès des petits exploitants agricoles des meilleures pratiques en vigueur dans les domaines de la gestion agricole, de la gestion après récolte et de la gestion des chaînes d'approvisionnement, et s'emploiera à leur faciliter l'accès à des marchés, en particulier aux marchés institutionnels comme le programme national d'alimentation scolaire. Lorsque cela sera réalisable, le PAM privilégiera le renforcement des capacités des femmes qui prennent une part active aux systèmes alimentaires locaux, car ces systèmes jouent un rôle important dans la production et la transformation des aliments et peuvent approvisionner les cantines scolaires.

64. Le PAM œuvrera en faveur du renforcement de filières inclusives à dimension nutritionnelle afin d'améliorer la nutrition plus efficacement en travaillant aux côtés des femmes et des hommes le long des filières pour pérenniser les résultats, y compris par la diversification et l'enrichissement des aliments. Il prévoit d'accroître les capacités des producteurs industriels et semi-industriels d'aliments, des unités de transformation des aliments et d'autres acteurs intervenant dans l'enrichissement des produits alimentaires (céréales, huile et sel notamment), au moyen d'activités de sensibilisation, de formations et de la fourniture de services techniques et consultatifs. Il s'attachera en outre à sensibiliser et à donner des conseils sur les politiques à mener à l'appui de systèmes alimentaires durables et inclusifs.

Partenariats

65. Le PAM continuera de renforcer les coalitions visant à parvenir à des résultats pérennes en jouant un rôle de coordonnateur, et soutiendra les ministères chargés de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et des affaires sociales ainsi que les organisations communautaires. Le partenariat conclu avec le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche est particulièrement important pour développer les achats locaux et renforcer leurs effets sur l'économie. La collaboration avec les autres entités des Nations Unies, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, les fondations, les ONG et les partenaires détenteurs de connaissances sera essentielle pour mener à bien les activités proposées et faire en sorte que la production locale augmente de façon à couvrir les besoins du programme d'alimentation scolaire.
66. Ce travail s'appuiera sur les partenariats existants et les développera, y compris ceux noués avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds d'équipement des Nations Unies et des fondations internationales, et visera à financer des services complémentaires, à améliorer la résilience au sein des filières alimentaires locales et à tirer parti d'effets collatéraux positifs sur la création d'emplois, l'avancement des femmes et la croissance économique. En outre, le PAM établira de manière pérenne des liens entre ses activités et les interventions analogues et complémentaires que mènent d'autres partenaires de développement dans les domaines de la nutrition et de l'accès à l'énergie et à l'eau.
67. Le PAM continuera de participer à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire en s'appuyant sur ces centres d'excellence. Il s'attachera également à mobiliser le savoir-faire de pays émergents ayant mené des expériences réussies dans les domaines de l'alimentation scolaire, du développement rural et de l'agriculture durable.

Hypothèses

68. Le PAM sera en mesure de contribuer efficacement à la réalisation de cet effet direct du PSP à condition qu'un réseau de partenaires coopérants fiables demeure actif dans les zones ciblées et que ces zones restent accessibles. L'efficacité de son action dépendra également de l'appui et des investissements du Gouvernement et des partenaires en faveur des différentes composantes des chaînes de valeur, et de la mise en œuvre du nouveau modèle de chaîne d'approvisionnement conçu en collaboration et décentralisé qui sera mis en place pour le programme national d'alimentation scolaire au titre de l'activité 4.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

69. Le transfert complet de la responsabilité des opérations au Gouvernement aura lieu après la période couverte par le présent PSP. D'ici là, le PAM continuera d'aider le Gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre le modèle de programme national d'alimentation scolaire. Un groupe technique a été mis sur pied pour examiner la composante du renforcement des chaînes d'approvisionnement relative à l'alimentation scolaire sous la direction du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Une fois que les achats locaux auront été

institutionnalisés et que les organisations ciblées auront acquis les capacités et l'expérience leur permettant d'approvisionner le programme national d'alimentation scolaire, le PAM diffusera le modèle dans le cadre du travail réalisé au titre de l'activité 4 et encouragera le Gouvernement à l'adopter.

Effet direct 3 du plan stratégique du pays: D'ici à 2027, les institutions et les systèmes ciblés au Bénin disposent de capacités renforcées pour être en mesure de mettre en œuvre le programme d'alimentation scolaire et d'autres programmes inclusifs au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

70. Le PAM soutiendra principalement le Gouvernement en l'aidant à élaborer un cadre institutionnel et juridique et au moyen d'activités d'élaboration des politiques, de renforcement des capacités et de gestion et de transfert des connaissances. Le modèle d'alimentation scolaire qui est en cours d'élaboration sous la houlette du Gouvernement en collaboration avec le PAM constituera un élément central du processus de transition.

Effet direct stratégique du PAM

71. L'effet direct 3 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 4 du PAM, "Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés".

Domaine d'action privilégié

72. L'effet direct 3 du PSP relève du domaine d'action privilégié "causes profondes".

Harmonisation avec les priorités nationales

73. Les interventions menées au titre de cet effet direct du PSP sont axées sur les causes profondes et visent à renforcer les capacités à long terme des institutions nationales et régionales pour que ces institutions assument pleinement la responsabilité et la gestion du programme national d'alimentation scolaire. Cet effet direct du PSP concorde avec le troisième pilier du Programme d'actions du Gouvernement et contribue à la réalisation de l'effet 2 du Plan-cadre de coopération.

Produits escomptés

74. Le produit suivant contribuera à la réalisation de l'effet direct 3 du PSP:
- Produit 4.1: Les enfants d'âge scolaire et les communautés tirent profit des capacités renforcées des systèmes et des institutions participant au programme national d'alimentation scolaire intégré à dimension nutritionnelle, ainsi que de la mise en œuvre de ce programme et de sa prise en main progressive par les autorités nationales.

Activités essentielles

Activité 4: Fournir une assistance technique aux institutions nationales pour leur donner les moyens d'assumer progressivement la responsabilité des opérations menées dans le cadre du programme national d'alimentation scolaire

75. Pour parvenir à une prise en charge complète du programme d'alimentation scolaire par les autorités nationales et pérenniser le programme, il est envisagé de transférer progressivement la responsabilité de la mise en œuvre des activités au Gouvernement. Le PAM collaborera avec le Gouvernement pour déterminer les questions à résoudre et les conditions à réunir pour que le système national puisse prendre en charge le programme. À cet effet, le PAM soutiendra et facilitera une initiative entreprise en collaboration avec le Gouvernement pour déceler les goulets d'étranglement et concevoir ensemble les solutions susceptibles d'y remédier. Une méthode itérative permettra aux institutions publiques de trouver un modèle qui sera tout à la fois correct sur le plan technique et réalisable d'un point de vue administratif. Parallèlement, le PAM continuera d'appuyer l'élaboration d'un cadre

institutionnel, juridique et de gouvernance équitable et inclusif au service de l'alimentation scolaire au Bénin.

76. Le PAM travaillera sous la direction d'une coalition de six ministères et organismes, avec l'appui de tous les partenaires concernés, à l'élaboration d'un modèle national de mise en œuvre adapté au pays. Les initiatives visant à renforcer les capacités opérationnelles feront partie intégrante de cette démarche. Les activités seront structurées en six modules définis et validés de manière concertée par la coalition dans une optique d'équité et d'inclusivité. Ces modules portent sur les sujets suivants: achats de produits alimentaires et chaînes d'approvisionnement; gestion des repas; financement et administration; suivi et obligation redditionnelle; organisation des communautés; et infrastructures. Dans le cadre de la transition, le PAM appuiera aussi les activités de production de données factuelles, d'analyse, de gestion et de partage des connaissances et de sensibilisation. Une évaluation continue des systèmes nationaux sera menée, notamment au moyen de l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation.
77. Le PAM continuera de se référer au plan de renforcement des capacités nationales pour 2022-2026, qui a été approuvé par le Gouvernement en 2022. Il aidera le Gouvernement à élaborer une loi nationale sur l'alimentation scolaire en collaboration avec d'autres partenaires. Il œuvrera en faveur de politiques sectorielles et intersectorielles et de synergies opérationnelles qui intégreront dans le modèle d'alimentation scolaire les différents besoins, les expériences distinctes et les diverses priorités de la population du Bénin au sein de secteurs complémentaires tels que l'agriculture, la santé et la nutrition, tout en favorisant les liens avec le cadre plus vaste de la protection sociale. En outre, le PAM collaborera avec les autorités décentralisées pour renforcer la prise charge des opérations au niveau local.

Partenariats

78. Tout en collaborant avec toutes les parties prenantes concernées pour mettre en œuvre les activités proposées, le PAM travaillera en étroite coordination avec les ministères intervenant dans le transfert du programme national d'alimentation scolaire au Gouvernement béninois, notamment ceux chargés de l'éducation, de l'agriculture et des finances, et avec la Cellule présidentielle de l'éducation. Pour garantir une approche véritablement intersectorielle, les ministères chargés de la santé, des affaires sociales, de la gouvernance locale et du développement et de la coordination de l'action gouvernementale seront également des partenaires clés avec lesquels il sera essentiel de collaborer régulièrement pour assurer des services complémentaires et favoriser l'organisation des communautés à l'échelle locale. La collaboration avec les centres d'excellence du PAM établis au Brésil et en Côte d'Ivoire et les activités menées par l'intermédiaire de la Coalition pour les repas scolaires permettront également d'appuyer de manière appropriée l'élaboration de la politique et du cadre juridique relatifs à l'alimentation scolaire, la recherche de possibilités de financement pérennes et la production de données factuelles pour aboutir à un modèle national.
79. Le bureau de pays prévoit aussi de collaborer davantage avec d'autres entités des Nations Unies ainsi qu'avec des multiplicateurs de connaissances locaux tels que l'Institut national pour la formation et la recherche en éducation, des universités et des organismes de recherche et d'innovation.

Hypothèses

80. Le PAM sera en mesure de contribuer efficacement à la réalisation de l'effet direct 3 du PSP à condition que le Gouvernement continue d'investir dans des activités de renforcement des capacités, et complète les contributions du PAM au moyen de fonds publics. Il est également supposé que la situation politique sera globalement stable et que le taux de rotation du

personnel des institutions sera normal. Enfin, l'adoption d'un cadre institutionnel sera indispensable au processus de transition et de transfert des responsabilités.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

81. L'activité 4 menée au titre de cet effet direct du PSP sera une composante majeure de la stratégie de transition et de transfert de la responsabilité du programme national d'alimentation scolaire. Un modèle pérenne, efficient et efficace sera élaboré en collaboration en renforçant les capacités du pays, en concevant conjointement les systèmes nationaux, en augmentant les moyens opérationnels des institutions concernées et en favorisant l'instauration d'un environnement propice à une transition progressive vers la prise en charge et la gestion complètes du programme national d'alimentation scolaire par le Gouvernement. Ce processus mené en collaboration s'appuiera sur les enseignements tirés de l'expérience, les bonnes pratiques en vigueur et des données factuelles pertinentes. Toutes les innovations et les améliorations opérationnelles intégrées dans le modèle du PAM seront expérimentées dans le modèle national avant d'envisager leur transposition à plus grande échelle, de façon à maximiser les chances de réussite et de pérennisation des résultats. La situation socioéconomique, le délai inhérent au changement de politique et le transfert progressif du programme national d'alimentation scolaire au Gouvernement influenceront sur la durée de l'appui nécessaire.

4. Modalités d'exécution

4.1 Analyse des bénéficiaires

82. Les enfants sont la priorité absolue des activités du PAM au Bénin. Deux millions d'écoliers du primaire seront pris en charge dans le programme national d'alimentation scolaire d'ici à 2026. Dans le cas de l'activité 2, le nombre de bénéficiaires a été défini en fonction des prévisions du taux de scolarisation au Bénin et sera adapté si nécessaire à la lumière des données officielles.
83. Le nombre prévu de bénéficiaires de l'activité 1 est établi à partir de l'expérience acquise par le bureau de pays au cours des inondations qui ont eu lieu depuis 2019, et tient compte de la fragilité des régions du nord. Le Bureau du PAM au Bénin intégrera la protection et la responsabilité à l'égard des populations touchées dans toutes ses opérations pour faire en sorte que l'assistance soit fournie sans danger, de manière appropriée et dans le respect de la dignité des bénéficiaires.
84. Les bénéficiaires du renforcement des capacités assuré au titre de l'activité 2 et des initiatives de communication visant à faire évoluer la société et les comportements menées au titre de l'activité 3 seront jugés prioritaires pour l'alimentation scolaire utilisant la production locale lorsque cela sera possible, comme cela est indiqué dans l'activité 3.
85. Le renforcement des capacités sera assuré au titre de l'effet direct 3 du PSP, et sera destiné aux institutions publiques qui participent au programme national d'alimentation scolaire. Il complétera les initiatives de renforcement des capacités menées dans le cadre des différentes activités en rapport avec la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise, la protection sociale et les organisations locales et communautaires.

4.2 Transferts

86. La principale modalité de transfert du PAM pour l'alimentation scolaire sera la distribution de vivres. Le PAM fournira aux écoliers des repas qui couvriront la plupart de leurs besoins nutritionnels quotidiens et tiendront compte des habitudes alimentaires locales. En outre, il prévoit d'utiliser davantage les transferts de type monétaire dans les écoles, et de porter la proportion de cette modalité dans l'assistance globale, de 2,5 pour cent en 2024 à 10,5 pour cent en 2027, de façon à soutenir les achats locaux et la nutrition dans le cadre de l'activité 2. L'appui apporté aux filières alimentaires par l'intermédiaire de l'alimentation scolaire utilisant la production locale sera complété par une assistance technique, des formations et des équipements visant à favoriser l'enrichissement des aliments et à réduire les pertes après récolte afin d'améliorer la qualité des denrées et de faciliter l'accès aux marchés.
87. Le PAM collaborera avec des prestataires de services financiers pour fournir l'assistance monétaire. Il organisera également des formations à l'intention des comités scolaires ainsi que des réunions avec les responsables communautaires locaux pour veiller au bon déroulement des opérations.
88. Le bureau de pays compte étendre l'utilisation des transferts de type monétaire à 80 pour cent des bénéficiaires dans le cadre de l'activité 1 d'ici à la fin de la période couverte par le PSP, en donnant la priorité aux ménages dirigés par une femme.

4.3 Capacités du bureau de pays et profil du personnel

89. Le bureau de pays a mené un examen stratégique de ses effectifs en novembre 2022. Il dispose globalement de moyens en personnel importants, mais la transposition des opérations à plus grande échelle et les évolutions progressives liées aux modalités de transfert et au renforcement des capacités appellent une augmentation des effectifs et le développement de certains domaines de compétences. L'examen a permis de déterminer les principales compétences nécessaires pour mettre en œuvre le PSP, et fait apparaître qu'il faudrait augmenter les effectifs de 9 pour cent entre 2022 et 2025, puis les réduire progressivement de manière ciblée en 2026 et 2027. Les principaux postes nécessaires au transfert des opérations d'alimentation scolaire seront conservés. Le PAM n'est pas sans savoir que ce plan se répercutera différemment selon les domaines. Ceux qui exigeront une attention particulière sont les suivants: opérations; gestion des transferts de type monétaire; nutrition; chaîne d'approvisionnement; protection sociale; renforcement des capacités; transformation numérique et technologie⁴⁵; innovation; partenariats; analyse des données et connaissances de base sur leur gestion; et exploitation et traitement des données.
90. Le PAM décentralise actuellement les activités qu'il mène au Bénin et les transfère à ses bureaux auxiliaires. Les effectifs du bureau de pays seront renforcés conformément à la politique d'harmonisation organisationnelle pour doter le bureau de capacités suffisantes, et de nouvelles dispositions budgétaires ont été prises en ce sens.

⁴⁵ Le bureau de pays a commencé à mettre en service sa "solution du dernier kilomètre" en 2023, et le dispositif devrait être en place au plus tard en août 2023.

4.4 Partenariats

91. Le PAM coopérera et se concertera avec le Gouvernement (en tant que principal donateur) aux niveaux national et régional, et s'emploiera aux côtés des autorités locales à renforcer leur capacité de coordination et de planification. Le PSP sera mis en œuvre sous la supervision du Ministère de l'économie et des finances en collaboration avec les différents ministères intervenant dans le secteur de l'éducation et diverses entités publiques, dont les bureaux chargés de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la planification des interventions, les ministères techniques responsables de la santé et la nutrition, de la protection sociale et de l'agriculture, et le Ministère du développement et de la coordination de l'action gouvernementale.
92. Le PAM s'attachera à diversifier sa base de donateurs, et recherchera des possibilités de partenariat avec les institutions financières internationales et les fonds internationaux pour le climat (comme le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'adaptation) afin d'obtenir des ressources pérennes et stables pour le PSP. Il développera ses activités de plaidoyer fondées sur des données factuelles à l'intention de la communauté internationale afin de sensibiliser davantage les donateurs aux questions relatives à la préparation aux situations d'urgence, à l'intervention en cas de crise et aux mesures d'anticipation au Bénin tout en mettant à profit son positionnement stratégique en sa qualité de partenaire de choix du Gouvernement.
93. Dans le cadre de ses actions conjointes de sensibilisation, de conception, de mise en œuvre et de suivi de ses activités, le PAM collaborera avec un large éventail d'ONG locales, en particulier celles qui représentent des groupes exposés à la marginalisation et à la vulnérabilité, les associations d'agriculteurs, les organisations de la société civile ainsi que les communautés et les contreparties locales. Cette approche lui permettra d'étendre la portée de ses activités de renforcement des capacités et de promouvoir la prise en charge de ses programmes par les acteurs nationaux. Les partenariats axés sur les connaissances joueront un rôle central dans la production des données factuelles et des connaissances susceptibles d'être exploitées lors de l'élaboration des programmes et de la prise de décisions. Le PAM tirera également parti des initiatives existantes de coopération Sud-Sud et du soutien apporté par ses centres d'excellence pour mettre en œuvre les activités proposées relatives au transfert de connaissances et à l'innovation technologique. La Coalition pour les repas scolaires sera en outre un tremplin précieux pour développer les achats locaux, l'alimentation scolaire utilisant la production locale et l'échange de connaissances, avec comme objectif d'améliorer la qualité du programme national d'alimentation scolaire et de le pérenniser.
94. Le PAM s'emploiera à collaborer avec le secteur privé sur les aspects suivants: financements innovants, mécanismes de distribution, technologies de l'information et des communications et renforcement des chaînes d'approvisionnement, une attention particulière étant portée à la nutrition.

5. Gestion de la performance et évaluation

5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

95. Le système de suivi et d'évaluation du PSP permettra de dûment prendre en considération la problématique femmes-hommes et de mesurer la performance des programmes conformément au Cadre de résultats institutionnels du PAM. Le PAM révisera la stratégie de suivi adoptée par le Bénin pendant la période couverte par le PSP. L'objectif est de renforcer les capacités de suivi et d'évaluation en améliorant la qualité des données, en faisant en sorte que le système inclue autant les femmes que les hommes et tienne compte du handicap et en élaborant des outils de suivi harmonisés.

96. Le PAM mènera des enquêtes de référence et des évaluations, et recueillera des données qualitatives pour mesurer les progrès accomplis au regard des indicateurs d'effet direct, des indicateurs de produit et des indicateurs transversaux. Un mécanisme communautaire de remontée de l'information doté d'un numéro d'appel gratuit sera mis en place pour recueillir les signalements de problèmes de mise en œuvre, de protection ou autres et rendre compte de l'action menée. Si l'accès aux zones d'intervention devait être remis en cause, un suivi à distance serait effectué au moyen d'entretiens téléphoniques assistés par ordinateur et du suivi par des tiers.
97. Pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques fondées sur des données factuelles, le suivi régulier assuré par le PAM sera complété par des évaluations de la sécurité alimentaire et de la nutrition tenant compte de la problématique femmes-hommes, qui prendront aussi en considération les risques de conflit.
98. Une large place sera accordée à la problématique femmes-hommes au cours des phases de suivi et d'analyse pour assurer l'équilibre entre les contributions des deux sexes. Le suivi visera à intégrer, à analyser et à communiquer, par âge et par sexe, les retombées positives et éventuellement négatives des activités sur la vie des femmes, des hommes, des filles et des garçons ainsi que la contribution des activités du PAM à l'amélioration de l'égalité femmes-hommes. Le bureau de pays mettra en place des capacités suffisantes en matière de suivi et d'évaluation tenant compte de la problématique femmes-hommes, notamment dans le cadre de la sélection des partenaires coopérants, et des données ventilées par sexe et par handicap seront communiquées chaque fois que possible⁴⁶.
99. Le PAM surveillera tous les trimestres les progrès accomplis sur la voie de l'obtention des résultats exposés dans le plan d'action du programme national d'alimentation scolaire et au regard des indicateurs connexes. Il aidera à améliorer les outils dont le Gouvernement se sert pour élaborer et utiliser des indicateurs à dimension nutritionnelle dans le programme national d'alimentation scolaire et mettra en place des dispositifs de suivi tenant compte de la problématique femmes-hommes, qui permettront de mesurer les progrès faits au regard des indicateurs approuvés. La nouvelle valeur de base de l'indice de capacité nationale du Bénin pour les repas scolaires sera établie dans le cadre de l'évaluation qui sera réalisée par le PAM en 2023 selon l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation.
100. Le PAM sélectionnera et élaborera des indicateurs et des méthodes de recherche qualitatives pour surveiller et évaluer l'état d'avancement des activités de développement des capacités nationales et du transfert de la responsabilité des interventions ainsi que les améliorations apportées aux politiques sectorielles et intersectorielles, en particulier dans les domaines de l'agriculture, de la protection sociale, de la santé, de la nutrition et de l'égalité femmes-hommes.
101. Un examen à mi-parcours du PSP est prévu à la mi-2025. En 2025 le bureau de pays mènera également une évaluation décentralisée de la composante relative à l'alimentation scolaire en collaboration avec le Gouvernement, et une évaluation du PSP sera réalisée au cours de l'avant-dernière année de la période couverte par le PSP pour produire des données factuelles, contribuer à l'apprentissage et éclairer l'orientation future des programmes. Le PAM contribuera à l'évaluation du Plan-cadre de coopération.

⁴⁶ En utilisant les questions du Groupe de Washington pour ventiler les données par handicap.

5.2 Gestion des risques

Risques stratégiques

102. Les chocs climatiques et la malnutrition sont susceptibles d'accentuer la situation de vulnérabilité actuelle, notamment dans les régions du nord du pays. Pour atténuer ce risque, le PAM entend contribuer à renforcer la résilience à long terme et aider le Gouvernement à mettre en place des systèmes d'alerte rapide efficaces.
103. Le manque de coordination entre les ministères d'exécution pourrait se répercuter sur l'élaboration du modèle national de mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire et sur le transfert de la responsabilité de ce programme au Gouvernement. Pour atténuer ces risques, le PAM intensifiera ses activités de renforcement des capacités du Gouvernement afin d'améliorer la coordination et la collaboration entre les ministères concernés, et fournira des contributions techniques, des compétences spécialisées et un appui destiné à faciliter la concertation.
104. Les problèmes de sécurité observés dans le nord du pays liés à l'envahissement lent mais continu de groupes armés non étatiques en provenance du Sahel central constituent une menace pour le Bénin et mettent en péril la mise en œuvre des activités d'alimentation scolaire et d'intervention d'urgence. Pour atténuer ce risque, le PAM continuera de surveiller la situation de très près et collaborera avec le Gouvernement de façon à établir des plans d'urgence et des schémas opérationnels, qui viseront à assurer la continuité du programme de repas scolaires en utilisant des rations à emporter à la maison et à anticiper une éventuelle forte augmentation du nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Risques opérationnels

105. La qualité et la fiabilité des achats locaux dépendront en partie de la participation des comités de gestion des cantines scolaires, des organisations de petits exploitants agricoles et des structures nationales, ainsi que des moyens dont ils disposeront. Pour atténuer les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments et aux défaillances des chaînes d'approvisionnement locales, le PAM favorisera les liens entre les services de vulgarisation et les structures publiques décentralisées et d'autres partenaires, formera toutes les parties prenantes concernées et travaillera en étroite collaboration avec les ONG partenaires dans le domaine du suivi.
106. Le PAM renforcera ses mécanismes communautaires de remontée de l'information de sorte que ces mécanismes tiennent compte des questions liées à la problématique femmes-hommes, au handicap et à la protection, y compris les risques relatifs aux violences sexistes. Ces mécanismes comprendront des dispositifs d'orientation et de remontée au niveau supérieur et faciliteront l'exploitation des résultats pour éclairer les programmes. Ils s'inscriront dans une démarche inclusive de façon à permettre aux personnes les plus exposées au risque d'être laissées de côté d'y accéder. Le PAM travaille en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population, des organisations qui défendent les droits des femmes et le Ministère des affaires sociales et de la microfinance pour prévenir les violences sexistes et sensibiliser au sujet les bénéficiaires directs et indirects.

Risques fiduciaires

107. La politique du PAM en matière de lutte contre la fraude et la corruption est intégrée dans les accords juridiques passés avec les partenaires coopérants. Certaines limites liées au secteur privé et à la structure des marchés pourraient poser des risques de non-conformité avec les règles et règlements du PAM en matière d'achat. Le PAM élargira son réservoir de fournisseurs, renforcera les processus d'appels d'offres avec mise en concurrence et s'assurera que les fournisseurs potentiels connaissent ses normes en matière d'achat.

108. Pour lutter contre les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles, le PAM organisera des formations à l'intention de son personnel et de ses partenaires, sensibilisera les bénéficiaires à ce problème et renforcera les procédures internes de signalement.

Risques financiers

109. Des évaluations et un suivi de la sécurité alimentaire, des marchés et des chaînes d'approvisionnement seront effectués régulièrement, et le PAM conservera une marge de manœuvre suffisante pour adapter ses activités de façon à atténuer les risques financiers liés à l'inflation, aux déficits de financement et aux chocs économiques.

5.3 Garanties sociales et environnementales

110. Conformément aux garanties environnementales et sociales que le PAM a adoptées, toutes les activités qu'il mènera seront contrôlées de façon à prévenir, éviter ou atténuer les éventuelles répercussions négatives, directes ou indirectes. Des plans à dimension environnementale et sociale seront élaborés par projet dans le respect du contrôle interne obligatoire des garanties. Ces plans reprendront les engagements pris dans la politique en matière de changement climatique, la politique environnementale et la politique de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition que le PAM a élaborées, et permettront de vérifier que les droits humains fondamentaux et l'égalité femmes-hommes sont respectés et protégés dans toutes les activités menées par celui-ci. Les activités comprendront l'utilisation et la gestion adéquates des ressources naturelles. Elles pousseront à abandonner les pratiques non respectueuses de l'environnement, tiendront compte des risques liés au climat, sensibiliseront aux changements climatiques et intégreront des activités ciblées visant à renforcer la résilience et à réduire la vulnérabilité.

6. Des ressources axées sur les résultats

6.1 Budget du portefeuille de pays

111. Le budget du portefeuille de pays, qui s'élève à 386 427 465 dollars, couvre l'extension des programmes nationaux d'alimentation scolaire et de nutrition, le renforcement des capacités du pays, un portefeuille suffisant d'activités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise et une intensification du soutien apporté aux petits exploitants. Environ 6,7 pour cent du budget est alloué à l'intervention en cas de crise, 91 pour cent aux activités relatives à l'alimentation scolaire intégrée au titre de l'effet direct 2 du PAM et 1,6 pour cent au renforcement des capacités institutionnelles. Approximativement 1 pour cent du budget (3 828 000 dollars) sera affecté à la promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes.

BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)						
Effet direct du plan stratégique de pays	Activité	2024	2025	2026	2027	Total
1	1	6 208 239	6 222 187	6 275 226	6 486 705	25 192 358
2	2	70 832 425	80 859 721	96 288 548	96 351 785	344 332 479
	3	2 187 699	2 456 900	2 517 972	2 472 131	9 634 702
3	4	2 128 707	1 649 032	1 613 314	1 876 872	7 267 926
Total		81 357 071	91 187 840	106 695 060	107 187 494	386 427 465

6.2 Perspectives et stratégie en matière de mobilisation de ressources

112. Ces dernières années, le PAM est parvenu à maintenir sa base de donateurs du secteur public et du secteur privé, et a obtenu des ressources pérennes et stables pour ses opérations d'alimentation scolaire tout en attirant de nouveaux donateurs pour collecter des fonds supplémentaires destinés aux interventions qu'il mène face aux crises. Le Gouvernement béninois a réaffirmé qu'il s'engageait à financer le nouveau PSP dans le cadre de sa collaboration étroite avec le PAM, qui reste son partenaire de choix pour la mise en œuvre du programme national d'alimentation scolaire. Cette déclaration illustre la volonté du Bénin de diriger les activités en faveur du développement et de préserver son capital humain. Un nouvel accord de financement devrait être élaboré en 2026 pour la troisième phase du programme national d'alimentation scolaire afin de financer la dernière année de la période couverte par le PSP.
113. Le PAM s'emploiera à diversifier sa base de ressources en collaborant davantage avec des gouvernements donateurs et les institutions financières internationales, et en mettant à profit son positionnement stratégique à l'égard du Gouvernement. Il établira des partenariats avec des donateurs non habituels ou nouveaux, notamment des fonds thématiques multidonateurs comme le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable.
114. Concernant l'intervention face aux crises et les opérations d'urgence, le PAM préconisera d'accroître le soutien en faveur de la préparation et sensibilisera les donateurs à la nécessité de mener des initiatives de stabilisation compte tenu de la dégradation de la situation sur le plan de la sécurité dans le nord du Bénin. La structure axée sur les résultats sur laquelle repose le PSP aidera à mobiliser des ressources en faisant la preuve des résultats et de l'impact obtenus, en montrant aux donateurs que les ressources sont utilisées de manière optimale et en soulignant la pertinence des interventions du PAM dans les domaines de l'action humanitaire et du développement.

ANNEXE I

CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ÉTABLI POUR LE BÉNIN (2024-2027)

ODD 2: Faim zéro

Cible 1 de l'ODD: Accès à l'alimentation

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: D'ici à 2027, les personnes touchées par des chocs au Bénin peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents avant, pendant et après les chocs

Effet direct stratégique 1 du PAM: Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Tient compte de la nutrition

Hypothèses

Des fonds sont disponibles pour mettre en œuvre les activités prévues.

Indicateurs d'effet direct

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation, indice réduit des stratégies de survie

Score de diversité alimentaire

Capacité économique à satisfaire les besoins essentiels

Indice des capacités de préparation aux situations d'urgence

Score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire – nutrition

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à satisfaire les besoins essentiels

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Activités et produits

1. Fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle aux personnes touchées par des chocs, notamment aux écoliers, pour subvenir à leurs besoins, et une assistance technique aux institutions nationales et aux acteurs locaux, pour renforcer leurs capacités en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise (1.2: Transferts de ressources non assortis de conditions)

1.1. Les personnes en situation d'insécurité alimentaire touchées par des chocs reçoivent une assistance qui répond à leurs besoins alimentaires et nutritionnels directs, et tirent parti de la capacité renforcée des institutions nationales et des acteurs ciblés à prévenir et à atténuer les crises et à y faire face (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1. Les personnes en situation d'insécurité alimentaire touchées par des chocs reçoivent une assistance qui répond à leurs besoins alimentaires et nutritionnels directs, et tirent parti de la capacité renforcée des institutions nationales et des acteurs ciblés à prévenir et à atténuer les crises et à y faire face (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1. Les personnes en situation d'insécurité alimentaire touchées par des chocs reçoivent une assistance qui répond à leurs besoins alimentaires et nutritionnels directs, et tirent parti de la capacité renforcée des institutions nationales et des acteurs ciblés à prévenir et à atténuer les crises et à y faire face (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2027, les enfants d'âge scolaire et les communautés au Bénin ont accès à une alimentation nutritive abordable et aux services sociaux de base grâce à l'effet de levier du programme d'alimentation scolaire, utilisé comme point d'ancrage de l'amélioration de la situation en matière de nutrition, de santé et d'éducation

Effet direct stratégique 2 du PAM: Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation

Domaine d'action privilégié: causes profondes

Tient compte de la nutrition

Hypothèses

Les communautés sont pleinement associées à l'action menée.

Indicateurs d'effet direct

Évolution annuelle du taux de scolarisation

Taux de fréquentation scolaire

Taux d'obtention de diplôme

Nombre d'interventions complémentaires en faveur de la santé et de la nutrition à l'école que le PAM mène parallèlement à ses activités d'alimentation scolaire

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Pourcentage de petits exploitants agricoles ciblés faisant état d'une augmentation de la production de cultures nutritives

Pourcentage de petits exploitants ciblés vendant leurs produits par l'intermédiaire de regroupements d'exploitants agricoles bénéficiant de l'appui du PAM

Taux de poursuite des études (par niveau)

Valeur des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM (en dollars)

Quantité des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM (en tonnes)

Activités et produits**2. Fournir des repas scolaires nutritifs aux écoliers dans le cadre d'un programme intégré et inclusif qui profite à l'ensemble de la communauté (1.5: Programmes en milieu scolaire)**

2.1. Les écoliers reçoivent des repas nutritifs et sains tous les jours d'école et bénéficient, en même temps que leurs communautés, d'une formation concernant les bonnes pratiques en matière de nutrition et d'hygiène et les mesures axées sur le climat (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

2.1. Les écoliers reçoivent des repas nutritifs et sains tous les jours d'école et bénéficient, en même temps que leurs communautés, d'une formation concernant les bonnes pratiques en matière de nutrition et d'hygiène et les mesures axées sur le climat (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

2.1. Les écoliers reçoivent des repas nutritifs et sains tous les jours d'école et bénéficient, en même temps que leurs communautés, d'une formation concernant les bonnes pratiques en matière de nutrition et d'hygiène et les mesures axées sur le climat (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

2.1. Les écoliers reçoivent des repas nutritifs et sains tous les jours d'école et bénéficient, en même temps que leurs communautés, d'une formation concernant les bonnes pratiques en matière de nutrition et d'hygiène et les mesures axées sur le climat (Catégorie de produit D: Actifs créés. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

2.1. Les écoliers reçoivent des repas nutritifs et sains tous les jours d'école et bénéficient, en même temps que leurs communautés, d'une formation concernant les bonnes pratiques en matière de nutrition et d'hygiène et les mesures axées sur le climat (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

2.1. Les écoliers reçoivent des repas nutritifs et sains tous les jours d'école et bénéficient, en même temps que leurs communautés, d'une formation concernant les bonnes pratiques en matière de nutrition et d'hygiène et les mesures axées sur le climat (Catégorie de produit N: Alimentation scolaire assurée. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

3. Fournir une assistance technique aux acteurs ciblés des filières alimentaires afin d'accroître l'offre d'aliments nutritifs produits localement, en particulier pour les cantines scolaires (1.8: Programmes d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants)

3.1. Les acteurs ciblés des filières alimentaires, notamment les petits exploitants agricoles, bénéficient de services intelligents face au climat et d'activités de renforcement des capacités qui contribuent à améliorer leur résilience et leur permettent d'accéder plus facilement aux marchés, en particulier ceux reliés à l'alimentation scolaire (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et plus durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

3.1. Les acteurs ciblés des filières alimentaires, notamment les petits exploitants agricoles, bénéficient de services intelligents face au climat et d'activités de renforcement des capacités qui contribuent à améliorer leur résilience et leur permettent d'accéder plus facilement aux marchés, en particulier ceux reliés à l'alimentation scolaire (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et plus durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

3.1. Les acteurs ciblés des filières alimentaires, notamment les petits exploitants agricoles, bénéficient de services intelligents face au climat et d'activités de renforcement des capacités qui contribuent à améliorer leur résilience et leur permettent d'accéder plus facilement aux marchés, en particulier ceux reliés à l'alimentation scolaire (Catégorie de produit F: Petits exploitants agricoles bénéficiant d'un appui. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et plus durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

3.1. Les acteurs ciblés des filières alimentaires, notamment les petits exploitants agricoles, bénéficient de services intelligents face au climat et d'activités de renforcement des capacités qui contribuent à améliorer leur résilience et leur permettent d'accéder plus facilement aux marchés, en particulier ceux reliés à l'alimentation scolaire (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et plus durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

Cible 9 de l'ODD: Renforcement des capacités

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2027, les institutions et les systèmes ciblés au Bénin disposent de capacités renforcées pour être en mesure de mettre en œuvre le programme d'alimentation scolaire et d'autres programmes inclusifs au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Effet direct stratégique 4 du PAM: Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés

Domaine d'action privilégié: causes profondes

Tient compte de la nutrition

Hypothèses

Des fonds sont disponibles pour mettre en œuvre les activités prévues.

Indicateurs d'effet direct

Nombre d'interventions complémentaires en faveur de la santé et de la nutrition à l'école que le PAM mène parallèlement à ses activités d'alimentation scolaire

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale concernant la santé et la nutrition à l'école, y compris l'alimentation scolaire, qui ont été renforcés ou élaborés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités ou de sensibilisation

Nombre de personnes couvertes (bénéficiaires indirects du PAM) par les systèmes ou programmes nationaux de protection sociale auxquels le PAM a apporté un appui technique

Ressources mobilisées (valeur en dollars) pour les systèmes nationaux contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD avec l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Indice d'alimentation scolaire de l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation (SABER)

Stratégie de transition pour les activités en faveur de la santé et de la nutrition à l'école et les activités d'alimentation scolaire, élaborée avec l'appui du PAM

Activités et produits**4. Fournir une assistance technique aux institutions nationales pour leur donner les moyens d'assumer progressivement la responsabilité des opérations menées dans le cadre du programme national d'alimentation scolaire (1.5: Programmes en milieu scolaire)**

4.1. Les enfants d'âge scolaire et les communautés tirent profit des capacités renforcées des systèmes et des institutions participant au programme national d'alimentation scolaire intégré à dimension nutritionnelle, ainsi que de la mise en œuvre de ce programme et de sa prise en main progressive par les autorités nationales (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.2. Obligation redditionnelle

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes

Indicateurs transversaux

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

CC.4. Durabilité environnementale

Indicateurs transversaux

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition

Indicateurs transversaux

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

ODD 2: Faim zéro

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.2. Obligation redditionnelle

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes**Indicateurs transversaux**

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

CC.4. Durabilité environnementale**Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition**Indicateurs transversaux**

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

ANNEXE II

BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR PRODUIT ET PAR ACTIVITÉ								
Effet direct du plan stratégique de pays	Produit	Activité	Groupe de bénéficiaires	2024	2025	2026	2027	Total
1	1.1	1	Filles	24 200	24 200	24 200	24 200	96 800
			Garçons	24 800	24 800	24 800	24 800	99 200
			Femmes	35 500	35 500	35 500	35 500	142 000
			Hommes	15 500	15 500	15 500	15 500	62 000
			Total	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
2	2.1	2	Filles	690 000	782 000	920 000	920 000	951 050
			Garçons	810 000	918 000	1 080 000	1 080 000	1 116 450
			Femmes	-	-	-	-	-
			Hommes	-	-	-	-	-
			Total	1 500 000	1 700 000	2 000 000	2 000 000	2 067 500
	3.1	3	Filles	-	-	-	-	-
			Garçons	-	-	-	-	-
			Femmes	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
			Hommes	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
			Total	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000
Total (hors chevauchement)				1 609 000	1 809 000	2 109 000	2 109 000	2 476 500

ANNEXE III

RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ				
	Effet direct 1 du PSP		Effet direct 2 du PSP	
	Activité 1*		Activité 2	
Type de bénéficiaires	Populations touchées par une crise (personnes réfugiées, populations hôtes touchées par une crise)		Écoliers (garçons, filles)	
Modalité	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire
Maïs	450	-	75	-
Riz	-	-	75	-
Haricots	60	-	15	-
Pois cassés jaunes	-	-	15	-
Huile végétale	25	-	10	-
Sel	5	-	3	-
Total kcal/jour	1 931	-	725	-
% de kcal d'origine protéique	12	-	10,6	-
Transferts de type monétaire	-	0,5	-	0,119
Nombre de jours d'alimentation par an	90		175	

* Un nouveau panier de dépenses minimum est à l'étude, et il est possible que le PAM soit amené à ajuster l'assortiment alimentaire ainsi que les valeurs de transfert au cours de la mise en œuvre du nouveau PSP.

ANNEXE IV

TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR		
Type de produits alimentaires/ transferts de type monétaire	Total (en tonnes)	Total (en dollars)
Céréales	183 686	130 041 312
Légumes secs	36 402	34 567 090
Huile et matières grasses	12 190	24 927 402
Aliments composés et mélanges	-	-
Autre	3 629	1 141 791
Total (produits alimentaires)	235 907	190 677 595
Transferts de type monétaire	-	20 783 242
Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)	235 907	211 460 837

ANNEXE V

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS (<i>en dollars</i>)				
	Cible 1 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 1 du PAM	Cible 1 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 2 du PAM	Cible 9 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 4 du PAM	Total
	Effet direct 1 du PSP	Effet direct 2 du PSP	Effet direct 3 du PSP	
Domaine d'action privilegié	Intervention face à une crise	Causes profondes	Causes profondes	
Transferts	21 008 780	280 414 711	5 276 418	306 699 910
Mise en œuvre	1 280 800	32 932 558	1 150 751	35 364 109
Coûts d'appui directs ajustés	1 365 216	19 016 281	397 175	20 778 672
Total partiel	23 654 796	332 363 550	6 824 344	362 842 690
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	1 537 562	21 603 631	443 582	23 584 775
Total	25 192 358	353 967 181	7 267 926	386 427 465

Liste des sigles utilisés dans le présent document

COVID-19	maladie à coronavirus 2019
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ODD	objectif de développement durable
PSP	plan stratégique de pays